

Composition du Comité Électoral Consultatif de l'Université du Mans

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article D.719-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans, et notamment son article 12.5, approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 adoptés par le conseil d'administration de l'établissement du 12 octobre 2017, délibération n°2017-10-12-81.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1- Composition du Comité Électoral Consultatif

- **Membres de droit :**
 - Le Président ou son représentant ;
 - Le directeur général des services ou son représentant ;
 - Le directeur des Ressources Humaines ou son représentant ;
 - Le directeur des études et de la formation ou son représentant ;
 - Le responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques ou son représentant ;
 - Le représentant désigné par le Recteur d'Académie.
- **Membres représentants les personnels et les usagers :**

Collège A :

- Laurent BOURQUIN - Liste « LMU 2024 : Construisons ensemble notre avenir » ;
- Aline DURAND - Liste « FSU » ;
- Nathalie FLECK - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;

Collège B :

- Claire DUVERGER-ARFUSO - Liste « LMU 2024 : Construisons ensemble notre avenir » ;
- Laurence MAUGER - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;
- Jean-Philippe MELCHIOR - Liste « FSU » ;

Collège BIATSS :

- Vincent BLIN - Liste « FSU » ;
- Sébastien CHOPLAIN - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;
- Elodie HERBELIN - Liste « SNPTES » ;
- Axel PITROU - Liste « UNSA » ;

**Portant sur la composition du Comité
Électoral Consultatif de l'Université du
Mans****Collège Usagers :**

- Manon FRAPPIER - Liste « UNI : Pour un retour à L'université ! » ;
- Laura GOURGAND - Liste « UNEF » ;
- Servane ROBINAULT - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;
- Siègne vacant - Liste « Bouge Ta Fac avec l'AFJEM et les assos étudiantes ».

ARTICLE 2 - Mandat des membres élus du Comité Électoral Consultatif

Le mandat des membres du Comité Électoral Consultatif s'achèvera à la fin de leur mandat d'administrateur au Conseil d'administration.

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Actes réglementaires », « Arrêtés ».

Pascal LEROUX

